



Associations Citoyennes

Journée nationale de mobilisation

12 octobre 2019

Support pour la mobilisation – MAJ 4/9/19

Appel aux associations citoyennes à se mobiliser pour une transformation écologique, démocratique et solidaire

Injustice sociale et urgence environnementale sont les conséquences directes d'un système capitaliste prédateur de la nature et de l'humanité. Les politiques néolibérales, imposées par une petite minorité de personnes recherchant un enrichissement sans limite, ont pour effet la destruction de la planète, des politiques sociales et de solidarité, la limitation des libertés individuelles, la marchandisation du secteur associatif et des services publics (santé, éducation, culture, etc.).

Les **associations citoyennes** ne sont pas épargnées par les politiques de rigueur ni par la marchandisation de leurs activités. Le Collectif des Associations Citoyennes défend depuis sa création leur rôle indispensable dans notre société, le fait qu'elles constituent l'un des fondements de la démocratie, et qu'elles sont aussi un moyen principal d'initiatives du peuple depuis deux siècles. Elles œuvrent dans l'intérêt général et le bien commun.

Le **Collectif des Associations Citoyennes appelle les associations à se mobiliser** pour renforcer les mouvements de contestation contre des politiques qui ne permettent pas à une majorité de personnes, de toutes origines et de toutes conditions sociales, de vivre dignement. Les **associations citoyennes** sont prêtes à y prendre toute leur place, localement avec les citoyennes et citoyens engagé.e.s et dans une large coordination inter-réseaux.

Dans le cadre des mobilisations sociales pour une transformation écologique, démocratique et solidaire les organisations et citoyen.ne.s signataires appellent à :

- **S'engager dans les manifestations et rassemblements** (mouvement des gilets jaunes ; actions pour le climat ; défense des services publics et de l'emploi ; actions des lycéennes, lycéens, étudiants et étudiantes ; marches des solidarités...);
- **Participer aux divers collectifs** qui organisent, dans une démarche d'éducation populaire, des rassemblements, échanges et débats citoyens ;
- **Faire connaître les revendications des associations citoyennes** et l'importance de leur contribution au pouvoir d'agir des citoyennes et citoyens ;

Signez l'appel sur <http://aedsdac.associations-citoyennes.net/>

#12oct19 @AssosCitoyennes

KIT POUR LA MOBILISATION

Se dit « citoyenne » toute association dont le projet, au-delà de la satisfaction de ses membres, s'adresse à l'intérêt général et se préoccupe du « bien commun ». Elle analyse les effets des politiques nationales ou territoriales pour travailler à l'émergence d'une société démocratique, écologique et solidaire. Dans des milliers d'initiatives citoyennes, un nouveau monde est déjà à l'œuvre.

La journée nationale de mobilisation du 12 octobre 2019 vise à rendre visible cette force commune que constituent les associations citoyennes dans de multiples champs de la société. Cette journée se situe 5 mois avant les échéances municipales et est une première étape pour faire entendre ensemble leurs voix. Elle aura lieu quelques jours avant le « forum des fondations et associations » grand-messe de « l'innovation sociale » et de « l'engagement » où les acteurs privés viennent parler « optimisation », « impact investing » et « raréfaction des ressources » (programme 2018).

Il s'agit d'amorcer un regroupement solidaire et coopératif pour que des milliers d'associations citoyennes agissent et se fassent reconnaître comme force collective. La plate-forme associative constituée à l'occasion du contre-G7 et le manifeste rédigé à cette occasion constituent un formidable point d'appui. Cette mobilisation doit se poursuivre en s'adressant largement à toutes les associations qui entendent agir pour construire ces « alliances globales qui pourront être décisives pour les actions à venir ». Faisons entendre notre voix !

Partout sur le territoire les associations citoyennes se mobilisent le 12 octobre 2019 :

- sur la base de leurs propres revendications
- sur la base des revendications pour une politique associative ambitieuse
- sur la base des revendications des collectifs et réseaux agissant pour une société démocratique, écologique et solidaire.

Les outils de la mobilisation :

- sur les réseaux sociaux, par l'utilisation de #12oct19 et @AssosCitoyennes
- sur les médias, une référence commune aux Associations Citoyennes
- Les affichettes des 10 revendications sont disponibles sur notre site de mobilisation : <http://cedsdac.associations-citoyennes.net/>
- On peut y retrouver les fiches exposées brièvement dans cette note.

Les formes de l'action locale sont multiples et relèvent de l'initiative des associations :

- Simple communiqué de presse reprenant le sens de votre action et des éléments de l'appel national.
- Organisation d'un temps de rencontre local des associations citoyennes.
- Organisation d'une initiative locale sur une ou plusieurs thématiques.

Vous pouvez proposer une salle, un lieu de rencontre, contactez-nous.

La démarche :

- Faire connaître votre initiative [sur ce lien](#) afin de la partager et voir les autres initiatives.

Le CAC la relaiera dans sa carte des mobilisations et auprès de ses adhérents localement.

- Diffuser localement votre information

Le CAC peut vous aider à construire l'argumentation.

Les temps forts de la journée :

- Fin du Monde - Fin du Mois, justice sociale et climatique
- Migrations
- Libertés Associatives
- Service National Universel
- ... (à compléter)

Nationalement, le CAC lancera ce 12 octobre la première conférence du cycle « Université des Savoirs Associatifs » et présentera à cette occasion le sens de la journée nationale et les suites de cette action.

Le CAC invitera la presse et les médias à informer sur cette journée de mobilisation nationale. Un dossier de presse leur sera adressé prochainement.

Fiches de la campagne « *Printemps de associations citoyennes - mobilisation pour une transformation écologique, démocratique et solidaire* »

- [Le site/plateforme](#) dédié
- [Toutes les affichettes](#) colorées des revendications
- Le [détail des revendications](#) (argumentaire développé et liens ressources)

APPEL A MOBILISATION

Mobilisation pour une transformation écologique, démocratique et solidaire.

Nous, acteurs et actrices associatifs de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Éducation Populaire, engagés dans les mouvements citoyens (mouvement sociaux, associations citoyennes, réseaux associatifs), portons un modèle de société dans lequel la solidarité, le bien commun et l'intérêt général priment sur le tout-marchand et la concurrence. Contre la logique de marchandisation du secteur associatif, pour la défense de l'emploi associatif, du droit à subvention, et la contractualisation pérenne avec les partenaires publics, nous appelons à une mobilisation générale, à la veille d'échéances municipales, dans lesquelles le rôle et la diversité des associations citoyennes et leur contribution est essentiel pour penser et construire une société plus humaine, juste et solidaire

Associations Citoyennes, nous représentons une force, une dynamique, une capacité d'innovation inouïe. Par notre organisation, notre expérience accumulée, les enjeux que nous portons, chacune à notre niveau nous construisons cette société Solidaire, Ecologique, Démocratique. Nous sommes *Nuit Debout !*, les *Marches pour le Climat*, les acteurs de la solidarité, les défenseurs des droits et de la dignité humaine. Nous sommes les Associations Citoyennes.

REVENDICATION N°1 POLITIQUES PUBLIQUES, DEMOCRATIE ET INTERVENTION CITOYENNE

Droit de s'exprimer librement et de manifester, stop à la répression contre les militants associatifs.

Les associations voient leur champ d'expression, leurs libertés et leurs droits se restreindre de plus en plus fortement. **Nous demandons des mesures pour préserver ces libertés collectives fondamentales.** Droit de s'exprimer librement et de manifester. Nous demandons l'arrêt de la répression contre les militants associatifs : procédures bâillons, et lois liberticides portant sur le secret des affaires.

Un processus de restrictions des libertés collectives et associatives est à l'œuvre et tend à s'accélérer, restrictions protéiformes de plus en plus prégnantes dans les relations que les associations nouent non seulement avec l'État mais aussi avec les Collectivités Territoriales ou les entreprises (on peut penser à ce sujet aux « procès-bâillons » notamment). Nous demandons, à *minima*, la mise en application de la 14ème des 59 mesures du rapport « **Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement** ». Celle-ci consiste simplement, dans un premier temps, à « *Créer un groupe de travail associations – pouvoirs publics sur les libertés associatives, afin d'examiner les risques pouvant peser sur celles-ci et les conditions nécessaires pour qu'elles soient préservées* ».

REVENDICATION N°2 DROITS HUMAINS – DROITS CULTURELS – PROTECTION DES PERSONNES

Union européenne : les droits humains plutôt que la concurrence et les banquiers !

« *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'Homme. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la tolérance, la justice, la solidarité et la non-discrimination* ». Pourtant c'est le dogme de la concurrence qui fonde les politiques communautaires.

Ces politiques ne profitent qu'à une toute petite minorité, elles détruisent l'UE. Elles conduisent à l'austérité, font le lit de l'extrême droite dont les scores électoraux ne cessent de croître en Europe et qui accède au gouvernement dans de nombreux pays : Autriche, Italie, Pologne, Hongrie...

REVENDICATION N°3 Avenir de la Planète, Environnement, Climat

Plan d'urgence pour une réelle transition énergétique. Prendre en compte la voix des associations agissant pour le climat, notamment pour une transition rapide et juste, et l'arrêt des aides aux énergies fossiles.

L'accélération des catastrophes liées au réchauffement climatique a conduit un grand nombre de personnes, dans notre pays comme à l'échelle mondiale, à prendre conscience de la nécessité de changer rapidement nos modes de production et de consommation, nos modes de vie et nos comportements, et d'agir sur ces questions pour ouvrir dès maintenant la voie vers une transition pour un monde viable, responsable et solidaire.

Si les combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) et les centrales nucléaires ont fourni jusqu'ici l'énergie nécessaire au développement de notre économie et de notre société, ils doivent être repensés en termes d'énergies renouvelables. Or, le projet de loi "Energie et climat" présenté le 30 avril 2019 par le gouvernement au Conseil des ministres n'est pas à la hauteur des enjeux !

REVENDICATION N°4 Pour une société de la solidarité, justice sociale

Les associations, agissant pour l'intérêt général, doivent être reconnues comme les piliers d'un pacte social garanti par l'Etat, autour des notions de cultures, de communs, de solidarités.

La catastrophe humaine, sociale, écologique est la conséquence directe des politiques soumises à la recherche du profit. Répondre à l'urgence sociale qui se reflète dans le mouvement des « gilets jaunes » passe d'abord par un relèvement immédiat des salaires et des minimas sociaux, l'extension du RSA aux plus jeunes, des garanties sur le versement des APL...et une application réelle des droits individuels des personnes (déjà acquis/conquis).

A la baisse des prestations, à la généralisation de la précarité, aux difficultés de logement ou d'accès aux soins, s'ajoute l'isolement qui détruit les êtres dans leur humanité et leur dignité. **Des milliers d'associations agissent quotidiennement auprès des personnes les plus fragiles.** Elles participent à la création du lien social, s'engagent dans les territoires et agissent pour permettre l'accès aux droits, à la culture et aux loisirs.

REVENDICATION N°5 Les associations, un rôle indispensable dans la société

Vive la subvention garantissant l'indépendance du projet associatif ! Contre les politiques d'Appel à Projet ou d'Appel d'Offre ouvrant le secteur associatif à la concurrence du secteur lucratif.

Les associations citoyennes innovent, créent, agissent. Nous demandons le non recours aux dispositifs de mise en concurrence, nous avons le droit à des subventions de fonctionnement pérennes, pluriannuels, reconnaissant l'initiative des projets associatifs.

La subvention est le mode normal de financement des associations qui œuvrent pour l'intérêt général et le bien commun. Cependant sa part dans les budgets associatifs est passée de 34 % en 2005, à 20 % en 2017 ! A la place, ce sont les usagers eux-mêmes qui compensent : leur participation est passée de 32 % à 42 % sur la même période.

Ni la philanthropie (4% du financement associatif, dont 95% captés par les 150 plus grosses structures), ni les appels d'offre (même déguisés en appels à projet), qui poussent les associations dans une logique concurrentielle, ne remplaceront la puissance publique.

L'argent public est celui des citoyens, les élus n'en étant que des gestionnaires temporaires. Il est donc normal qu'une partie revienne à la société civile sous forme de subventions de fonctionnement, pour des projets d'utilité sociale portés localement par les petites et moyennes associations.

REVENDICATION N°6 POLITIQUES PUBLIQUES, DEMOCRATIE, INTERVENTION CITOYENNE

Pour des services publics partout pour exercer tous nos droits

Les services publics sont le moyen le plus efficace pour que les citoyens, les résidents, les associations puissent exercer leur droits les plus élémentaires. Ils sont indispensables à la vie en commun et facteur de lien social.

Les services publics (*bureaux de poste, hôpitaux, maternités, perception et services de l'État, ligne de chemin de fer, logement...*) ferment sur tout le territoire sur injonction du gouvernement, pour « faire des économies », mais aussi pour livrer notre société aux intérêts des grands groupes multinationaux (banques, GAFAM, entreprises du CAC 40). Ces fermetures détruisent les conditions de vie des habitants, elles sont aussi à l'origine de la mobilisation des « gilets jaunes » et de la population qui les soutiens. Les services publics sont le moyen le plus efficace pour que les citoyens, les résidents, les associations puissent exercer leur droits les plus élémentaires. Ils sont indispensables à la vie en commun et facteur de lien social. Leur destruction délite notre société. Il est urgent d'arrêter cette politique et reconstruire sur tout le territoire des services publics adaptés aux besoins des populations.

REVENDICATION N°7 POUR UNE SOCIETE DE LA SOLIDARITE, JUSTICE SOCIALE

Contre la privatisation et la marchandisation de l'action sociale, une politique sociale concertée et ambitieuse pour une solidarité de proximité passe par de nouveaux moyens au bénéfice des petites et moyennes associations.

Le CAC s'interroge sur la nécessité qu'il y aurait d'affecter le principal effort de la puissance publique dans le secteur social à quelques acteurs de la solidarité, à travers des appels d'offre d'un nouveau type. Le gouvernement ne semble plus posséder qu'un seul modèle économique, incertain, pour le secteur social, entre les partenariats-privé-public des « contrats à impact social » et le changement d'échelle de la « French Impact ».

La solidarité n'est pas un marché ouvert à la concurrence ! L'action sociale repose sur un vaste ensemble d'acteurs. Les petites et moyennes associations, ont vu fondre les moyens dont elles disposent comme la baisse drastique des **subventions** et la perte des emplois aidés. Nous demandons la création d'un fonds d'urgence de 1Md€ indispensable à la solidarité de proximité et au maintien d'un lien social fort entre tous les citoyens.

REVENDICATION N°8 LES ASSOCIATIONS, UN ROLE INDISPENSABLE DANS LA SOCIETE

Pour un emploi associatif qualifié et de qualité, nous revendiquons des conventions pérennes, pluriannuelles, permettant aux salarié.e.s de sortir de la précarité sans déroger au droit du travail. Pour un plan d'urgence de 100.000 emplois aidés.

Le CAC revendique un **financement pérenne des activités associatives ayant une dimension de service public, non lucratives**, reconnues d'intérêt général, en particulier portées par les petites et moyennes associations au service de la société toute entière.

La politique actuelle de remise en cause des associations est de même nature que la remise en cause des services publics, de l'éducation, de la santé publique, de la qualité de l'accompagnement dans les EHPAD, de la Justice, etc. Cette politique menée depuis 15 ans, loin de favoriser la compétitivité, accroît de façon abyssale les inégalités, au seul bénéfice des 0,1 % les plus riches.

Nous demandons une évaluation partagée pour définir un véritable plan de soutien à l'emploi associatif, incluant la création de 100.000 nouveaux emplois aidés durables qui ne dérogent pas au droit du travail.

AUTRES REVENDEICATIONS A DEVELOPPER

Pour une société de la solidarité, justice sociale nous demandons l'arrêt des procès contre les acteurs associatifs menant des actions de solidarité envers des personnes étrangères
<http://www.associations-citoyennes.net/?p=12291&>

Politiques publiques, Démocratie et Intervention citoyenne nous demandons la création de véritables "conférences de citoyen.ne.s" à l'initiative du secteur associatif, affirmant la nécessité de reconnaître la place des habitant.e.s dans la mise en œuvre des décisions qui les concernent
<https://sciencescitoyennes.org/conferences-de-citoyens-eclairage-sur-une-procedure-participative/> <https://www.passansnous.org/ressources/conseils-citoyens-ou-tables-de-quartier/>

Politiques publiques, Démocratie et Intervention citoyenne Nous demandons la création d'un fonds dédié à destination des petites et moyennes associations, pour une démocratie d'initiative citoyenne qui permettra à des collectifs d'habitant.e.s de faire vivre notre démocratie avec dignité.

Droits Humains – Droits culturels – Protection des personnes Nous demandons l'arrêt des procédures-baillons, l'abrogation des lois liberticides, la sécurisation de l'action associative.

Droits Humains – Droits culturels – Protection des personnes Droits culturels (à rédiger)

Economie Sociale et Solidaire ; Economie non lucrative Nous demandons la reconnaissance du statut d'utilité publique et de non lucrativité, opposable aux lois d'un marché concurrentiel.
Voir le livret : Lecture critique du rapport KPMG sur « les stratégies des acteurs associatifs et propositions pour faire évoluer leurs modèles socio-économiques.

Economie Sociale et Solidaire French impact, SIB, entrepreneuriat social (à rédiger)

Avenir de la planète, environnement et climat nous demandons le respect de la terre, de l'eau, de l'air, des humains, des animaux, des végétaux comme un fondement de toute politique économique, industrielle ou d'aménagement du territoire.

Avenir de la planète, environnement et climat Nous demandons l'arrêt des projets d'extension de zones commerciales, l'imperméabilisation des sols, la sauvegarde des sites naturels.

VOS PROPRES REVENDEICATIONS

Faites nous remonter les revendications de votre association, de votre réseau pour enrichir la base de données des revendications associatives.

Collectif des Associations Citoyennes pour une ambition nouvelle au service de la vie associative

Face à l'indignation suscitée par la suppression brutale des emplois aidés, le Premier ministre a annoncé fin 2017 une concertation avec le secteur associatif afin de fonder « une politique ambitieuse de la vie associative ». Le CAC était invité pour la première fois depuis plusieurs années à faire part de ses analyses et de ses propositions. Voici les propositions phares qu'a défendues le CAC lors de cette concertation.

Un contexte de profonde remise en cause de l'action associative

Ces propositions se situent dans un contexte qui n'est pas neutre. Depuis plusieurs années, les associations citoyennes alertent les gouvernements successifs sur les conséquences de la diminution structurelle des subventions publiques, leur instrumentalisation à travers les appels d'offres, la précarisation de l'emploi associatif. Les subventions publiques aux associations ont diminué de 16 milliards d'euros depuis 2005. Les appels d'offres qui les ont remplacés ne représentent en regard que 10 milliards d'euros, et seules les structures les plus importantes y ont accès. Les pouvoirs publics « *se déchargent progressivement sur les associations d'un nombre toujours plus important de missions d'utilité sociale, sans que les financements soient proportionnels aux transferts de charges* », comme le souligne un récent rapport d'information du Sénat¹. Le même rapport souligne les « conséquences désastreuses » de la suppression des emplois aidés, décidée brutalement et sans concertation à l'été 2017 (voir fiche N°3).

À travers de telles mesures, le gouvernement montre chaque jour sa méconnaissance de la réalité sociale et sa volonté de ne conserver de l'action associative que les segments les plus rentables, pour les confier à des entreprises privées ou à des associations banalisées. Il rêve de start-up et de « French impact », en dehors de toute réalité.

Dans la concertation engagée depuis novembre 2017 par le gouvernement, ces questions ont été posées, et bien d'autres. De toute évidence elles n'ont pas été entendues. Jeudi 29 novembre 2018, le gouvernement annonçait par la voix de Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, « Un plan d'action pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement » et par celle de Christophe Itier, Haut-commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'Innovation sociale, un « Pacte de croissance de l'Économie Sociale et Solidaire ». Des plans « *en total décalage avec les dynamiques citoyennes !* » Comme l'analysent le CAC et le MES (Mouvement pour l'Économie Solidaire) dans un communiqué commun².

Une réflexion d'ensemble sur le rôle et le devenir des associations est indispensable, afin de déterminer les conditions de leur financement public stable et dans la durée. Cette discussion, ne peut pas faire l'économie d'une évaluation et d'un bilan des politiques menées depuis 15 ans. On s'apercevra que celles-ci constituent un recul phénoménal en termes de lien social, de démocratie d'éducation citoyenne et de coopération, et coûtent beaucoup plus cher à la collectivité que des actions associatives désintéressées, alors que les associations citoyennes, par leur maillage de terrain, remplissent des fonctions indispensables.

Vous trouverez sur [cette page de notre site](#) les visuels des propositions détaillées ci-dessous.

¹Alain Dufaut et Jacques-Bernard Magnier Mars 2018. Réduction des contrats aidés, offrir une alternative crédible au secteur associatif. Rapport d'information N°321 Commission de la culture et de l'éducation et de la communication du Sénat. Mars 2018

²<http://www.associations-citoyennes.net/?p=13070#more-13070>

Propositions du Collectif des associations citoyennes

Proposition N° 1 : 1 milliard de subventions pour les associations

Les subventions publiques ont diminué de 16,5 milliards depuis 2005, alors que les pouvoirs publics n'ont cessé de déléguer aux associations de nouvelles missions d'intérêt général. Les appels d'offres qui les ont remplacés ne représentent en regard que 10 milliards d'euros, et seules les structures les plus importantes y ont accès. La suppression des contrats aidés remet en cause des associations extrêmement fragilisées, comme le montre les nombreuses disparitions d'associations et l'arrêt de certaines activités. Or les collectivités, notamment les communes, n'ont pas les moyens cette fois-ci de prendre le relais. L'État doit s'impliquer pour éviter le naufrage de pans entiers du tissu associatif. D'où la nécessité d'un fort accroissement des subventions publiques à hauteur de 1 milliard d'euros, sous des formes à définir (accroissement du FDVA, fonds déconcentré création d'un fonds pour l'emploi associatif, comme le préconise la Mission flash de l'Assemblée nationale). Une partie devrait être réservée aux petites associations.

Proposition N° 2 : Suppression des atteintes aux libertés associatives

Face aux puissances financières, les associations ont un rôle d'alerte et de contre-pouvoir essentiel pour la démocratie. Plutôt que reconnaître ce rôle, l'État semble vouloir l'étouffer à travers une pénalisation croissante de l'engagement citoyen. Les forces économiques multiplient les procédures en usant de leur puissance financière. Le collectif des associations citoyennes demande la réalisation d'un inventaire des atteintes aux droits dans les différents domaines et le vote des dispositions législatives nécessaires pour garantir une protection efficace aux associations citoyennes contre les poursuites, permettre la représentation de la société civile dans les procédures contradictoires y compris au niveau local, considérer comme un délit les abus de force économique (procès baillons), abolir la loi en cours d'adoption sur le secret des affaires.

Proposition N° 3 : Modifier en profondeur les Contrats Emploi Compétences, recréer 100 000 emplois aidés, stopper le vaste plan social

Les Contrats Emploi Compétences amplifient les effets désastreux de la remise en cause des contrats aidés, comme l'a analysé le Sénat dans un récent rapport. Les sénateurs préconisent le rétablissement provisoire de 100 000 contrats aidés supplémentaires en 2018 (50 000 pour les seniors, 50 000 pour les PMA) afin d'éviter l'écroulement du tissu associatif. Le CAC appuie cette proposition, en l'élargissant aux personnes non éligibles aux PEC (travailleurs handicapés, jeunes, etc.). Concernant les Contrats Emploi Compétences, il demande le réexamen de la durée hebdomadaire, de la durée totale et des conditions d'obtention afin de que ces contrats soient attractifs par rapport au niveau du RSA, ce qui implique une durée hebdomadaire d'au moins 26 heures, en cohérence avec un objectif de formation, ce qui demande une durée de 2 ans minimum, accessibles aux petites et moyennes associations, ce qui suppose la possibilité pour des bénévoles d'expériences d'assurer un tutorat, la simplification des mesures administratives.

Proposition N° 4 : Des emplois associatifs stables, respectant le code du travail

La suppression des emplois aidés ne fait que renforcer une dégradation très importante de l'emploi associatif au cours des dernières années. Le CAC demande une évaluation concertée de la situation quantitative et qualitative de l'emploi associatif, en associant les organisations syndicales des salariés, et la mise en place d'une politique globale de l'emploi associatif afin de permettre aux salariés de sortir de la précarité et aux associations d'assurer des emplois pérennes et non dérogoires au Code du travail.

Proposition N° 5 : Un plan d'urgence pour l'appui aux associations en difficulté

Dans un contexte de précarisation accrue des associations, la suppression brutale de 100 000 emplois-aidés associatifs a eu en 2017 un effet dévastateur, s'ajoutant à la fragilisation de nombreuses associations. C'est pourquoi le CAC demande la mise en place d'un dispositif d'appui aux associations en difficulté et d'un fonds d'urgence, notamment pour les petites et moyennes associations, afin de leur assurer l'accès aux différents droits, d'apporter un appui pour la négociation des dettes et des relais de trésorerie, les accompagner devant les tribunaux pour et leur apporter des aides en trésorerie et en haut de bilan.

Autres propositions essentielles

Propositions N° 6 : Simplifier les démarches administratives et sécuriser les financements pour les petites associations

La complexification des procédures et les incertitudes financières sont une des principales causes des difficultés des associations aujourd'hui. Le CAC propose une série de simplifications et d'améliorations, notamment : financer les projets sur la base d'un montant déterminé et non d'un pourcentage des dépenses, aller vers des avances automatiques, assouplir la règle de l'antériorité, proportionner les contrôles et la comptabilité à la réalité de l'action associative, dématérialiser les dossiers avec précaution, créer des lieux de dialogue permanents pour traiter la résurgence des complexités administratives. En outre, le CAC propose que la reconnaissance du rôle des associations s'accompagne de la multiplication des conventions pluriannuelles d'objectifs portant sur le projet associatif.

Proposition N° 7 : Développer un dispositif de connaissance de la vie associative

La dernière étude statistique concernant les associations date de 2011, et présente de sérieuses contradictions avec l'étude plus récentes de l'INSEE datant de 2014. Le CAC demande, avec le rapport sénatorial, la mise en place d'enquêtes semestrielles de l'INSEE. Celles-ci devront rendre compte de la diversité des associations en termes de logiques de fonctionnement, de secteurs d'activité, de tailles, etc. Un dispositif permanent d'observation de la diversité associative est proposé sous forme d'une observation participative et partagée, qui articule l'existant, renforce sa pertinence et en facilite l'accès à ses utilisateurs, avec le concours de l'INSEE, en lien avec l'INJEP.

Proposition N° 8 : Promouvoir les droits des habitants par la création d'un Fonds pour une démocratie d'initiative citoyenne

Lorsque les citoyens s'organisent pour proposer des initiatives citoyennes contribuant au débat public sur des enjeux d'intérêt commun, ils se retrouvent souvent confrontés à un manque de moyens (financiers, humains, matériels, techniques...). Il est proposé de créer un fonds pour une démocratie d'initiative citoyenne, consacré au fonctionnement de la démocratie de proximité, dans les quartiers et dans les territoires ruraux, géré par une instance indépendante et pluraliste, doté annuellement de 5 % du montant total de l'argent public consacré au fonctionnement de la démocratie représentative.

Proposition N° 9 : Sensibiliser l'administration à la réalité du droit de l'UE et améliorer la transposition des directives

Lors de la transposition de la Directive Services, le gouvernement français a sur-interprété la directive européenne en accentuant la mise en concurrence. Les services juridiques des collectivités privilégient les appels d'offres au nom d'une prétendue « sécurité juridique ». Il est proposé de sensibiliser les agents des collectivités publiques à la réalité de la réglementation européenne et à la jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE et de revenir sur la transposition de la Directive Services par la France.

Proposition N° 10 : Réintroduire de l'intelligence collective dans l'évaluation

Pour les associations citoyennes, l'évaluation qualitative est essentielle, avec un questionnement sur la cohérence entre leurs valeurs, leurs méthodes et leurs actions, car des objectifs de nature sociale, éducative, politique, culturelle, ne se laissent pas réduire à des chiffres, même si ceux-ci sont nécessaires. Or nous sommes face à une dérive qui, sous l'influence de l'UE et du managérialisme, réduit l'évaluation à un enregistrement automatique de données, dans une logique de contrôle et de méfiance. Il est proposé de faire de l'évaluation un outil de démocratie participative et de gestion partagée en liasse et de mettre en place des démarches concertées d'évaluation des politiques publiques, comme le préconise la circulaire Valls.